

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE DARDAGNY DU 2 JUIN 2015 À 18h30

PROCES-VERBAL No 326

Présents	Mmes Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, présidente, Alix RIVOIRE, MM. José GUERREIRO, Benjamin JOLISSAINT, David MONNARD, José PEDROSA, François POTTU, Philippe VASEY et Pierre VUISSOZ.
Assistent à la séance	M. Pierre DUCHENE, Maire, Mme Anne ZOLLER et M. Stéphane CARRARA, adjoints, M. Roger WYSS, secrétaire, M. Gérard-Philippe RIEDI, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015
2. Prestations de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge
3. Élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge)
4. Nomination des diverses commissions

1) **Lecture de l'arrêté du Conseil d'État du 6 mai 2015 validant les élections des Conseils municipaux du 19 avril 2015, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 8 mai 2015**

Mme Leupi-Collet, doyenne d'âge, ouvre la séance. Elle félicite les conseillers municipaux pour leur élection et espère qu'ils seront pleins d'entrain pour aider la belle commune de Dardagny.

M. Duchêne souhaite également la bienvenue à tous les conseillers municipaux pour la première séance du Conseil municipal de la législature 2015-2020. Il souhaite qu'ils trouveront de la satisfaction dans ce mandat. C'est une tâche qui n'est pas toujours facile mais il y a beaucoup de séances intéressantes et de nombreux projets sont importants pour la commune. Enfin, **M. Duchêne** félicite encore les conseillers municipaux d'avoir accepté ce mandat.

Mme Leupi-Collet demande à tous les conseillers municipaux de se lever pour la prestation de serment.

2) **Prestation de serment des Conseillers municipaux entre les mains du doyen d'âge**

Délibération

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 8 octobre 2014 relatif à la séance d'installation des Conseils municipaux des communes du canton de Genève;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 approuvant les résultats des élections des Conseillers municipaux élus le 19 avril 2015;

La doyenne d'âge, Mme Marianne LEUPPI-COLLET, fait prêter serment suivant l'art. 8 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984

"Je jure, ou je promets, solennellement d'être fidèle à la République et canton de Genève;

d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge;

de garder le secret dans tous les cas où il sera enjoint par le Conseil municipal".

aux Conseillers municipaux suivants :

Mmes et MM.

BOVY Laure	PEDROSA José
DUGERDIL Sophie	POTTU François
GUERREIRO José	PYTHOUD Marie-Thérèse
HUTIN Emilienne	RAMU Murielle
JAQUIER Marie-Pierre	RIVOIRE Alix
JOLISSAINT Benjamin	VASEY Philippe
MONNARD David	VUISSOZ Pierre

Quant à Mme Marianne LEUPPI COLLET, elle prête serment devant Mme Murielle RAMU, élue présidente du Conseil municipal.

3) Élection du bureau du Conseil municipal (immédiatement après son élection, le Président du Conseil municipal reçoit la prestation de serment du doyen d'âge)

Mme Dugerdil propose Mme Murielle Ramu à la fonction de présidente, Mme Marie-Pierre Jaquier de vice-présidente et M. Roger Wyss de secrétaire.

Aucune autre proposition n'étant faite, la délibération suivante est prise :

Délibération

Vu l'art. 9, chiffres 2 et 3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Vu l'arrêté du Conseil d'Etat du 6 mai 2015 constatant les résultats de l'élection des conseillers municipaux du 19 avril 2015 ;

Le Conseil municipal arrête la formation de son bureau, pour la période du 2 juin 2015 au 31 mai 2016, comme suit :

Présidente :	Mme Murielle RAMU
Vice-président :	Mme Marie-Pierre JAQUIER
Secrétaire :	M. Roger WYSS

La séance est à présent présidée par **Mme Ramu**.

Mme Leupi-Collet prête serment devant Mme Ramu, présidente du Conseil municipal.

Mme Ramu note que cinq années de travail attendent le Conseil municipal et que de nombreux dossiers sont déjà en cours (changements prévus à La Plaine, parcelle n° 614 à la route de Challex, la nouvelle crèche, etc.). Elle demande aux conseillers municipaux de bien lire les documents qui leur sont envoyés avant les séances, ce qui permet un grand gain de temps pour tout le monde. Il ne faut pas non plus hésiter à poser une question lorsque quelque chose n'est pas clair. Il faut, enfin, que les conseillers municipaux soient présents le plus souvent possible et qu'ils s'excusent, le cas échéant, s'ils ne peuvent pas

venir. En cas d'absence à une séance de commission, il vaut alors la peine de se renseigner sur ce qui s'est passé durant celle-ci.

Mme Ramu signale que M. Wyss enverra aux commissaires, d'ici quelques jours, la liste des dates fixées par le Conseil municipal. Il est ainsi important qu'ils aient leur agenda avec eux afin de choisir les dates qui conviennent à un maximum de personnes. Par ailleurs, lorsque des manifestations sont organisées par la commune, tout le Conseil municipal est convoqué.

Mme Ramu suggère aux conseillers municipaux de garder la même place jusqu'à la fin de l'année pour faciliter le travail du procès-verbaliste.

4) Nomination des diverses commissions

M. Wyss explique que l'exercice de composition des commissions a été effectué en essayant de contenter au mieux les conseillers municipaux. Les conseillers municipaux sortants ayant pu exprimer leur souhait au mois de mai, **M. Wyss** a fait en sorte que le premier choix des nouveaux conseillers municipaux soit respecté, de même que l'un de leurs deux autres choix. Avec six commissions composées de sept membres, soit quarante-deux places en commission, cela implique toutefois que trois conseillers municipaux, MM. Vuissoz, Guerreiro et Pedrosa, ne seront membres que de deux commissions. Ils ont toutefois été mis dans des commissions qui demanderont passablement de travail.

M. Wyss fait savoir que, suite à chaque séance, la commission devra établir un procès-verbal qui sera approuvé lors de la séance suivante du Conseil municipal.

Maintenant, les commissaires peuvent prendre connaissance de la composition des commissions et signaler s'il souhaite un éventuel changement. Il faut savoir que la composition des commissions ne pourra pas être changée durant la législature.

Après un tour de table, les commissions définitives se présentent ainsi :

Délibération

Mobilité, route et canalisation	<u>Dicastère de Stéphane CARRARA, adjoint</u> Émilienne HUTIN, Benjamin JOLISSAINT, José PEDROSA, François POTTU, Alix RIVOIRE, Philippe VASEY, Pierre VUISSOZ
Aménagement, bâtiments et emplacements	<u>Dicastère de Stéphane CARRARA, adjoint</u> Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, José GUERREIRO, Émilienne HUTIN, Murielle RAMU, Philippe VASEY, Pierre VUISSOZ
Communication (journal - Internet)	<u>Dicastère de Anne ZOLLER, adjointe</u> Laure BOVY, José GUERREIRO, Marie-Pierre JAQUIER, David MONNARD, Marie-Thérèse PYTHOUD, François POTTU, Alix RIVOIRE
Petite enfance - Scolaire - Jeunesse - Sport	<u>Dicastère de Anne ZOLLER, adjointe</u> Sophie DUGERDIL, Benjamin JOLISSAINT, Marianne LEUPPI, David MONNARD, José PEDROSA, Murielle RAMU, Philippe VASEY
Sociale - Culture - Événements	<u>Dicastère de Stéphane CARRARA, adjoint</u> Laure BOVY, Sophie DUGERDIL, Émilienne HUTIN, Marie-Pierre JAQUIER, Marianne LEUPPI-COLLET, David MONNARD, Marie-Thérèse PYTHOUD

Finances Dicastère de Pierre DUCHÊNE, maire
 Marie-Pierre JAQUIER, Benjamin JOLISSAINT, Marianne LEUPPI-COLLET, François POTTU, Marie-Thérèse PYTHOUD, Murielle RAMU, Alix RIVOIRE

En outre, le Conseil municipal accepte les nominations ci-dessous :

Officiers de l'état civil suppléants	Pierre DUCHENE, Stéphane CARRARA, Anne ZOLLER
Commission de la réclamation de la taxe professionnelle :	François POTTU, Murielle RAMU, Philippe VASEY, Pierre VUISSOZ et Anne ZOLLER
Groupement intercommunal SP & PC Dardagny-Russin :	José PEDROSA
Délégués à l'association des Eaux :	Claire BELLEVAUX et Philippe BERSIER
Délégués Eaux de St-Jean :	Sophie DUGERDIL et Pierre DUCHÊNE
Responsables stade (pour renvoi des matchs) :	François POTTU, José GUERREIRO (suppléant)

M. Carrara précise, concernant les responsables de stade, que l'intérêt communal, par rapport au terrain de football, doit primer sur l'aspect sportif.

M. Guerreiro se demande si ce n'est pas le jardinier qui détermine l'éventuel renvoi des matchs.

M. Duchêne signale que cette possibilité a déjà été évoquée, mais il n'aimerait pas que cette décision soit à la charge d'un employé communal qui travaille déjà toute la semaine et qui fait un excellent travail. **M. Duchêne** fait également remarquer que les conseillers municipaux désignés ne devront pas se laisser influencer par l'arbitre ou les entraîneurs qui voudront souvent faire jouer les matchs par n'importe quel temps.

- **Dates des prochaines séances du Conseil municipal**

- 8 septembre 2015 à 20h15
- 12 octobre 2015 à 20h15
- 10 novembre 2015 à 18h30, séance suivie d'un repas
- 14 décembre 2015 (sous réserve)

M. Pedrosa annonce qu'il sera absent le 8 septembre 2015. **Mme Hutin** sera également absente le 8 septembre 2015.

- **M. Carrara** propose que les commissions aient des séances légères au mois de juin afin d'informer ses membres des travaux en cours ou à venir.
- **M. Pottu** annonce que les membres de la commission « mobilité, routes et canalisations » ont rendez-vous sur le parking de la salle polyvalente samedi prochain à 9h00 pour effectuer une tournée des routes de la commune.

M. Carrara ajoute que la tournée devrait durer environ deux heures et si d'autres conseillers municipaux sont intéressés, ils peuvent également venir.

- **Mme Dugerdil** signale que la commission « sociale – culture – événements » se réunira le lundi 15 juin à 20h00 au château.

- **M. Vasey** indique que la commission « aménagement, bâtiments et emplacements » siégera, en présence de M. Tanari, le mercredi 24 juin à 19h00 au château.

Mme Pythoud annonce qu'elle sera en vacances à cette date.

- **Mme Zoller** félicite tous les conseillers municipaux pour leur élection et leur souhaite la bienvenue. Elle se réjouit de travailler avec eux.
- **Mme Zoller** rappelle que les promotions auront lieu le samedi 27 juin 2015 à Russin. Dans ce cas, le Conseil municipal de Dardagny a la tâche d'aller gonfler les ballons des enfants. Le rendez-vous est fixé le samedi 27 juin 2015 au local des pompiers à Russin à 14h30 et le dimanche 28 juin 2015 à 10h00 pour le rangement.

Mme Zoller souligne qu'il est arrivé que des conseillers municipaux s'excusent systématiquement alors que leur présence est obligatoire pour ce genre de manifestations communales. Elle espère que cela ne sera pas le cas durant la présente législature.

- **Mme Zoller** signale que la Commune dispose d'un nouveau site Internet depuis quelques jours. Elle invite les conseillers municipaux à aller le voir. Il n'est pas exhaustif, mais il comporte déjà beaucoup d'informations.
- **Mme Bovy** propose que la commission « communications » se réunisse le mardi 16 juin 2015 à 19h00 au château.

Mme Zoller fait remarquer qu'un cadeau sera remis à Jean-Claude Ferrier lors de cette séance. Il faudra, si possible, faire signer les anciens membres de cette commission.

- **Mme Ramu** annonce que la commission « petite enfance – scolaire – jeunesse – sport » se réunira le mercredi 17 juin à 20h00.

Mme Dugerdil ne pourra pas participer à cette séance.

- **M. Duchêne** signale que la commune participera le mardi 23 juin 2013 à journée de « Genève à la rencontre des Suisses » à Neuchâtel. Les conseillers municipaux qui souhaitent y participer peuvent s'annoncer auprès de lui.
- Le bal des vigneronnes aura lieu le samedi 18 juillet 2015.
- La fête du 1^{er} août aura lieu cette année à Dardagny. Il espère que de nombreux conseillers municipaux seront présents.
- **M. Duchêne** aimerait faire part de quelques réflexions concernant le travail qui attend la commune de Dardagny.

Au nom de l'exécutif, **M. Duchêne** félicite les conseillers municipaux d'avoir accepté ce mandat politique. En effet, cet engagement au profit de la communauté est une tâche lourde, importante et qui n'apporte pas toujours que des satisfactions, car il n'est pas possible de faire plaisir à tout le monde. Il remercie les conseillers municipaux de mettre de leur temps à disposition pour la communauté, parfois au détriment de leur vie privée, car, actuellement, il est de plus en plus difficile de trouver des personnes qui s'engagent pour la collectivité. **M. Duchêne** remercie par avance les conjoints, partenaires, maîtresses, amants et enfants qui devront parfois manger avec une photographie en lieu et place de leur présence physique. Les conseillers municipaux peuvent toutefois les rassurer, car ces soirées sont réparties en quelques conseils municipaux et des séances de commissions ô combien essentielles.

Chacun des conseillers municipaux se rendra compte rapidement qu'il s'est attelé à une tâche exigeante, qui demande quelques sacrifices, un bon nombre d'heures de travail, mais qui leur apportera aussi l'enrichissement d'un débat d'idée. Au vu des dossiers en cours et futurs, **M. Duchêne** pense que cette législature sera très intéressante et rock'n'roll. Il souhaite que les conseillers municipaux y trouvent de la satisfaction. Surtout, il espère que chacun s'y engagera avec efficacité et intérêt pour le bien de la collectivité. Tout en sachant que la commune doit être toujours plus prudente avec ses dépenses, car une épée de Damoclès est toujours suspendue au-dessus de sa tête sous la forme de la prochaine et incontournable suppression de la taxe professionnelle communale (elle représente actuellement environ 700'000 francs pour la commune de Dardagny). La baisse imminente des impôts sur les entreprises et la taxation des personnes sur le lieu de domicile auront également un impact non négligeable sur les recettes communales, sachant que la commune a environ 400 emplois sur son territoire, dont beaucoup sont occupés par des personnes qui n'habitent pas la commune. Toutes ces mesures vont impacter les recettes fiscales ces prochaines années et probablement réduire le budget annuel communal. **M. Duchêne** est toutefois en contact avec le directeur de la surveillance des communes et avec le Conseiller d'État en charge de ces dossiers, M. Dal Busco, afin de trouver une solution. En effet, une suppression de la taxe professionnelle poserait de réels problèmes à six communes (dont la Ville de Genève pour laquelle la perte serait de 120 millions de francs). Au cas où ces mesures sont votées par le Grand Conseil, il risque d'y avoir un référendum et c'est le peuple devra alors trancher. Une des premières mesures sera de changer la répartition de la péréquation financière. Cela signifie que les communes riches payeront davantage pour les communes pauvres. **M. Duchêne** précise que Dardagny n'est pas une commune riche, même si elle n'est pas trop pauvre non plus. De larges discussions se tiennent également avec le Conseil d'État concernant une meilleure répartition des tâches entre l'État et les communes. Cela étant, l'impact devrait être assez modeste sur la commune de Dardagny.

Par ailleurs, la Mairie s'engage à travailler dans l'intérêt général des habitants en étroite collaboration avec le Conseil municipal. Il laisse les conseillers municipaux découvrir les principes de la LAC et du règlement communal (qui les informera sur les différences de pouvoir entre l'exécutif et le délibératif et sur les devoirs incombant à leurs nouvelles responsabilités).

Dans le cadre d'une collectivité publique, le citoyen se doit d'être au centre des préoccupations. La Mairie ainsi que le Conseil municipal adhèrent à ce principe et s'engagent à agir en conséquence. Ils tiennent à être à l'écoute de la population afin d'apprécier correctement et objectivement les besoins et d'y répondre avec une bonne coordination et en fonction des moyens à disposition.

La Mairie s'engage également à satisfaire au mieux les besoins des habitantes et habitants de la commune. Il ne faut pas oublier qu'un citoyen impliqué dans sa commune est un citoyen qui la respecte. Le souhait personnel de **M. Duchêne** est que les débats se passent dans le respect de la personne qui demande la parole. Chacun a le droit de dire son opinion ou d'avoir une opinion contraire et peut argumenter pour défendre un objet. **M. Duchêne** répète qu'il faut parler l'un après l'autre en demandant la parole à la présidente ou au président du Conseil municipal. Les débats doivent être constructifs, passionnés et il faut garder en mémoire que l'on a été élu pour débattre des sujets proposés à l'ordre du jour et pour les faire avancer. Dardagny a la chance que ses élus ne dépendent pas de partis politiques, contrairement à ce qui se passe dans certaines communes voisines. **M. Duchêne** rappelle également que la Mairie peut proposer des dossiers au Conseil municipal et que celui-ci a le droit de les envoyer en commission afin de les approfondir s'ils n'étaient pas assez clairs ou mériteraient d'être revus. Quant aux rapports des commissions, il faut éviter de refaire ensuite tout le débat lors du plénum. Le rapport peut, bien entendu, être commenté, et c'est le Conseil municipal qui en dispose en le votant. C'est également son droit le plus strict de le faire renvoyer, le cas échéant, en commission afin d'approfondir la question s'il n'était pas assez clair ou méritait d'être revu. Les présidentes ou présidents du Conseil municipal devront être fermes de ce côté-là.

M. Duchêne rappelle aux présidentes et présidents des différentes commissions qu'ils doivent préparer et fixer l'ordre du jour des séances d'entente avec le magistrat délégué. Afin de ne plus être confronté à certaines situations vécues lors de la dernière législature, si un conseiller municipal a un problème personnel à régler avec un collègue, il n'est pas nécessaire d'ameuter toute la République. Il faut qu'ils en discutent entre eux et, en cas de litige persistant, **M. Duchêne** est volontiers à disposition pour jouer le rôle d'arbitre. Le Maire sera toujours à disposition des conseillers municipaux. Il ne faut pas qu'ils hésitent à le contacter à la mairie ou à la maison, le matin (de préférence), par téléphone, par e-mail, par tam-tam ou par signaux de fumées au cas où ils n'auraient pas compris quelque chose ou qu'ils seraient gênés d'en parler en plénum. Il n'y a pas de question bête et on ne peut pas toujours tout savoir.

En fait, il y a toute une équipe qui est formée d'un commandant, de deux lieutenants et une multitude de petits soldats, sans oublier le secrétaire général et le procès-verbaliste.

Un ancien maire français, Batiste Foisy, disait que quand un politicien se touche le visage, il dit la vérité, quand il se gratte l'oreille, il dit la vérité, quand il lève le pouce, il dit la vérité. C'est quand il remue les lèvres qu'il ment. **M. Duchêne** souhaite à tout le monde une législature pleine de bon sens, de sérieux, de respect de l'autre, que les conseillers municipaux trouvent pleine satisfaction dans l'exercice de leur mandat, tout en ayant toujours à l'esprit que le délibératif et l'exécutif ont été élus dans l'intérêt de défendre les souhaits de toute une commune. **M. Duchêne** enjoint également les conseillers municipaux à assister aux diverses manifestations des sociétés locales. En effet, une élection dans cinq ans commence déjà aujourd'hui.

Concernant les finances, les réglementations et les devoirs des conseillers municipaux, une journée pourrait être prévue à ce sujet en septembre, mais cela sera peut-être compliqué à organiser. Si cela n'est pas possible, cette séance sera organisée à Dardagny. De toute façon, l'ACG organisera aussi des cours sur le fonctionnement des communes en faveur des conseillers municipaux.

À propos des naturalisations, il faut savoir que, pour les personnes à partir de vingt-cinq ans, soit le Conseil municipal statue (à huis clos), soit il laisse cette tâche à la Mairie. Pour les personnes en dessous de vingt-cinq ans, ce choix revient automatiquement à la Mairie. **M. Duchêne** précise qu'il y a environ deux naturalisations par année. Au mois de septembre 2015, le Conseil municipal devra donc décider s'il souhaite s'occuper des dossiers de naturalisation.

Les conseillers municipaux devront également réfléchir s'ils veulent mettre leurs jetons de présence dans une caisse commune pour faire un voyage de fin de législature. Ils devront alors définir si les conjoints sont acceptés, moyennant paiement, et sur ce qu'il se passe pour les conseillers municipaux qui ne participeraient pas au voyage. **M. Duchêne** fait remarquer que les jetons de présence et les voyages devront éventuellement être fiscalisés, la loi adéquate étant encore suspendue par le Conseil d'État. Toutefois, comme il s'agit d'une loi fédérale, elle arrivera certainement dans un futur proche.

M. Duchêne remercie les conseillers municipaux pour leur attention et il les convie chez M. Pierre-Yves Zumbach pour la partie festive.

Vive Dardagny ! Vive Genève !

- **M. Pottu** fait remarquer qu'il faudrait fixer une date pour la journée de travail prévue au mois de septembre. Cela permettrait de réserver les locaux. **M. Pottu** explique que le but de cette course serait de monter à Monteret et à Saint-Cergue. Monteret est une fondation qui gère des bâtiments pour des manifestations ou des fêtes. Cela appartient à l'Église Protestante de Genève et ces locaux sont gérés par un comité de gestion dont **M. Pottu** est le président. Par ailleurs, il faut savoir que la commune a subventionné des travaux

importants qui vont se faire entre novembre et janvier prochain. Cette journée serait également l'occasion d'aller visiter le fort des Rousses où il y a la deuxième plus grande cave de raffinage de fromage. Par contre, si cette journée est prévue tard dans la saison, cela risque de rendre impossible la visite du fort.

Mme Bovy est bien intéressée par la visite du fort des Rousses, mais elle aimerait à quel moment les conseillers municipaux vont travailler.

M. Pottu estime qu'il serait tout à fait possible de consacrer la matinée, de 9h00 à 12h00, à des activités studieuses.

M. Duchêne note que la date retenue est finalement le dimanche 6 septembre 2015.

- **Mme Rivoire** exprime le souhait que les conseillers municipaux puissent recevoir les différentes dates auxquelles ils doivent être présents le plus en l'avance possible, même si elles ne sont pas encore confirmées.

Mme Ramu lève la séance à 19h45.

La présidente

Une conseillère municipale

Le secrétaire

Murielle Ramu

Laure Bovy

Roger Wyss